

Chers Riverains,

En tant que gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire, Infrabel a pour mission de développer et d'entretenir son réseau afin de faciliter la mobilité en Belgique.

Pour atteindre son objectif, elle mène à bien de grands chantiers. Les personnes vivant le long des voies sont donc directement concernées par ceux-ci.

Pour Infrabel, une bonne communication avec les riverains est, dès lors, essentielle. C'est pourquoi elle a mis sur pied une cellule «Info Riverains». Son rôle principal est d'**informer** les riverains de l'avancement des travaux et de répondre à toutes leurs questions.

Cette brochure a été rédigée à votre intention. Vous y trouverez toutes les informations sur les travaux de génie civil (aménagement de la plate-forme ferroviaire et des ouvrages d'art) qu'Infrabel va réaliser entre la drève des Bonniers et la halte de Watermael (chantier de Watermael-Boitsfort), ainsi qu'une explication générale sur le projet RER.

Si vous avez des questions ou remarques sur ce chantier, qu'elles soient d'ordre général ou plus spécifiques, n'hésitez pas à contacter notre cellule «Info Riverains», à votre écoute tous les jours de 7h à 22h au numéro vert 080055000 ou via e-mail à info.projets@infrabel.be. Elle travaille en permanence avec les responsables de chantiers.

Nous vous souhaitons une bonne lecture! L'équipe «Info Riverains»



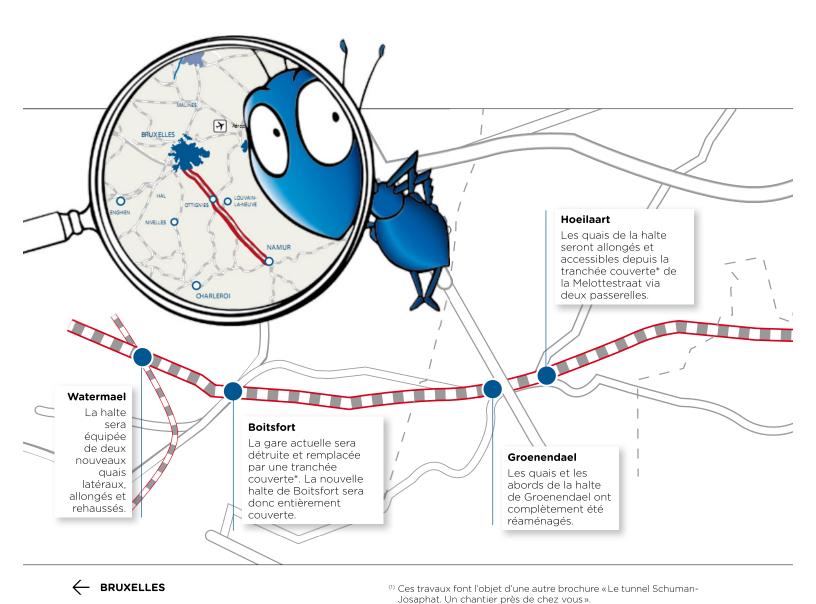
Le projet RER sur la ligne 161:

Bruxelles-Namur

Afin de permettre le passage simultané des trains RER et des trains directs sur la ligne 161, deux voies seront ajoutées aux voies actuelles sur une distance de 22 km entre Ottignies et Watermael-Boitsfort.

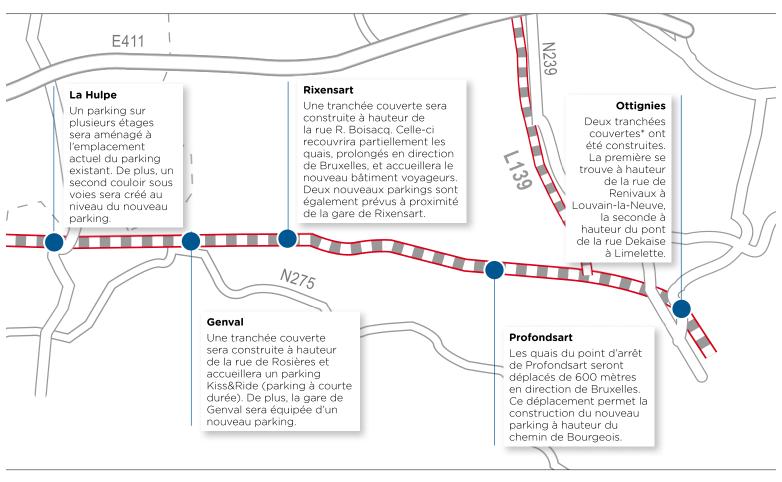
L'aménagement de la ligne 161 continue, ensuite, dans le cadre du projet de 2 fois 2 voies de Watermael-Schuman/Josaphat⁽¹⁾.

La vitesse maximale des trains sera en outre augmentée de 130 à 160 km/h entre Ottignies et Etterbeek. Dans le cadre du projet RER, il est prévu de moderniser les gares et points d'arrêt de: Watermael, Boitsfort, Groenendael, Hoeilaart, La Hulpe, Genval, Rixensart, Profondsart et Ottignies.



^{*} Voir lexique page 29

La ligne 161 traverse les 3 Régions: Région wallonne (13,5 km): Les premiers travaux ont démarré au sud d'Ottignies en août 2006 et se sont achevés fin 2010. Entretemps, un second chantier s'est ouvert au nord d'Ottignies en août 2007. Genval, démarré en juin 2009, constitue le troisième chantier. Le chantier de La Hulpe, commencé en mars 2010, et le chantier Rixensart/Profondsart, qui démarrera début 2011, constituent les deux derniers chantiers préalables à la pose des quatre voies en Région wallonne sur la ligne 161. Région flamande (4,6 km): Le premier chantier a démarré au nord de Hoeilaart en août 2006 et s'est achevé début 2009. Le second chantier au sud de Hoeilaart a débuté en mars 2010. Le troisième chantier de Hoeilaart a, quant à lui, débuté fin décembre 2010. Région de Bruxelles-Capitale (4,3 km jusqu'à la halte de Watermael): Le chantier en Forêt de Soignes a commencé en mars 2010. Le chantier se situant dans la zone dite du «triangle d'Etterbeek» (entre le croisement des lignes 161 (Bruxelles-Namur) et 26 (Hal-Vilvorde) jusqu'au pont de la rue Fraiteur) a débuté en octobre 2010. Enfin, le chantier portant sur la zone urbanisée de Watermael-Boitsfort a démarré en poyembre 2010. Watermael-Boitsfort a démarré en novembre 2010.



Un tronçon* des travaux à Watermael-Boitsfort

Un tronçon de 4,3 km des travaux de la ligne 161 se situe sur Watermael-Boitsfort, plus précisément entre la drève des Bonniers et la rue des Brebis.

La mise à 4 voies de ce tronçon nécessitera l'élargissement et l'adaptation des haltes et des parkings de Watermael et de Boitsfort, ainsi que des ponts de la drève des Bonniers, de l'avenue Van Kerm, de l'avenue des Deux Montagnes, de la chaussée de La Hulpe, de la rue de l'Élan et de la rue du Bien-Faire. De nouvelles traversées de la plate-forme (pour piétons et/ou faune) seront quant à elles créées. Elles comprennent: un écoduc, un couloir sous voies pour piétons et faune, un passage à petite faune ainsi que des crapauducs. Enfin, des abris pour chauves-souris seront construits.

Infrabel réalise également l'aménagement de la zone dite du «triangle d'Etterbeek». Cette zone s'étend du croisement entre les lignes 161 (Bruxelles-Namur) et 26 (Hal-Vilvorde) jusqu'au pont de la rue Fraiteur. Un résumé de ces travaux vous est proposé dans cette brochure.

Enfin, la 1^{re} phase des travaux au pont des Arcades s'est achevée en 2009. Un aperçu de la nouvelle infrastructure vous est également proposé dans cette brochure.



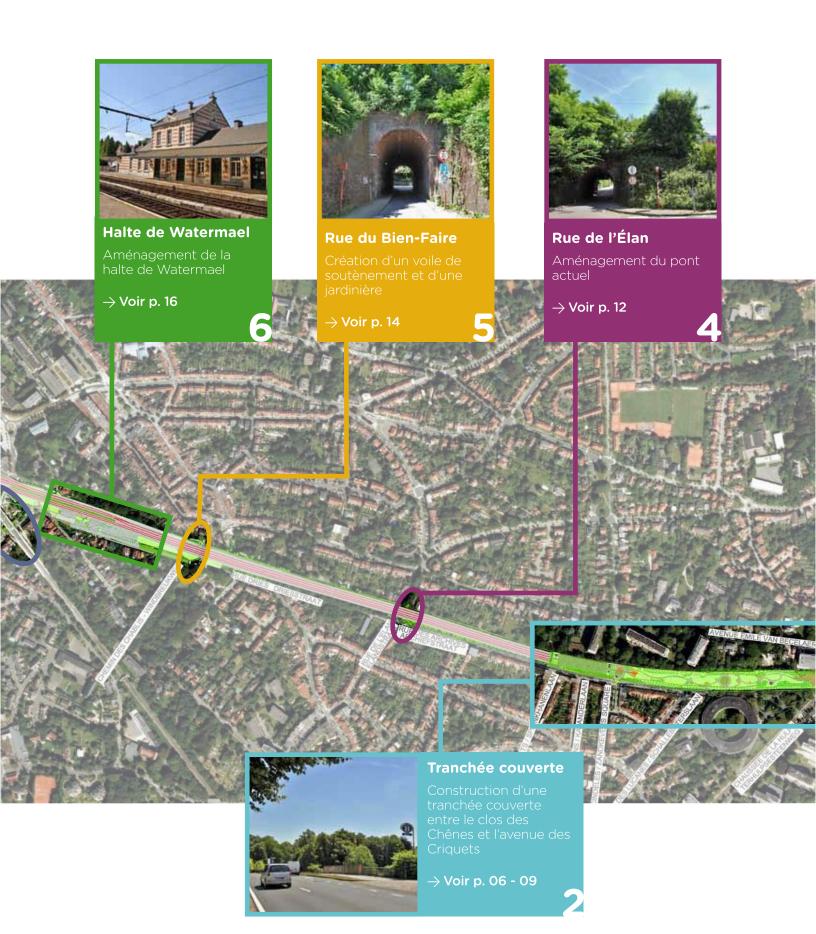
Triangle d'Etterbeek

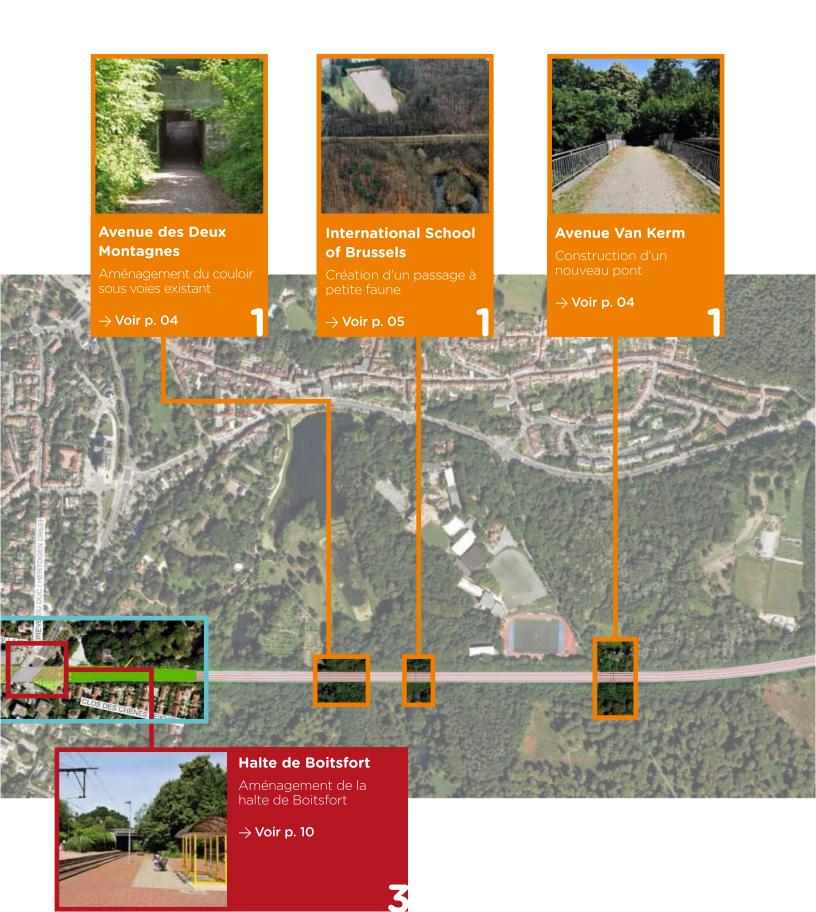
Dédoublement des voies et réalisation d'ouvrages de croisement

 \rightarrow Voir p. 18



 \rightarrow Voir p. 19











Forêt de Soignes

La mise à 4 voies de la ligne 161 nécessitera l'adaptation de trois ouvrages d'art* présents en Forêt de Soignes:







a. Drève des Bonniers

Le passage sous voies existant sera remplacé par un nouvel ouvrage. Après travaux, le passage aura une largeur de 8 m et sera divisé en deux zones. La première zone de 3 m de large sera asphaltée et servira principalement au passage des piétons et cyclistes. La seconde zone de 5 m sera, quant à elle, non revêtue. Cet aménagement a été étudié de manière à favoriser son utilisation par la faune.

b. Avenue Van Kerm

Un nouvel ouvrage sera construit à quelques mètres des deux ponts actuels de l'avenue Van Kerm. Les deux anciens ponts ne pourront être détruits qu'une fois les travaux achevés et la circulation autorisée sur le nouveau pont. La circulation piétonne sera dès lors assurée durant l'ensemble des travaux.

C. Avenue des Deux Montagnes

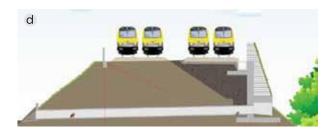
Le couloir sous voies de l'avenue des Deux Montagnes sera prolongé afin de permettre la mise à 4 voies de la ligne 161. Il sera muni en son centre d'un puits de lumière pour compenser cet allongement. La nouvelle section du couloir sous voies ira en s'élargissant vers l'embouchure, côté Forêt de Soignes.

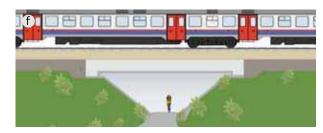
^{*} Voir lexique page 28





De nouveaux ouvrages, répartis en cinq types, seront créés en Forêt de Soignes:





Accès labvrinthe

Labyrinthe pour

chauves-souris

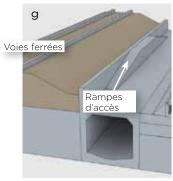
Voies ferrées

Pertuis

existant

Accès

labyrinthe



* Voir lexique page 29

d. Passages à petite faune

Deux passages pour petite faune sont prévus. Le premier à hauteur de l'International School of Brussels et du vallon du Vuylbeek. Le second dans le pertuis* hydraulique existant dans ce même vallon.

e. Écoduc

Un écoduc sera construit au cœur de la Forêt de Soignes afin de permettre le passage de la grande faune.

f. Chemin de la Forêt de Soignes

Un nouveau passage sous voies sera construit dans le prolongement du chemin de la Forêt de Soignes.

9. Crapauducs

Les crapauducs permettront aux amphibiens de traverser les voies. Il s'agira soit de tunnels de 30 cm de diamètre traversant le talus* ferroviaire (dans le même style que les passages à petite faune), soit de rampes (voir schéma) permettant de ne pas rester coincé entre les caniveaux à câbles et les garde-ballasts.

h. Abris pour chauves-souris

Trois abris pour chauves-souris, sous forme de labyrinthes (voir schéma), et un local pour chauvessouris (aménagé au niveau de la drève des Bonniers) seront construits. Leurs plafonds seront munis de petits orifices servant d'habitat pour les chauvessouris.





Tranchée couverte: Clos des Chênes-Chaussée de La Hulpe

Une tranchée couverte* d'1 km de long sera construite entre le clos des Chênes et la rue des Criquets (voir plan d'ensemble du tronçon de Watermael-Boitsfort). Cet ouvrage couvrira les 4 voies et permettra de diminuer les nuisances sonores pour les riverains.

De plus, la toiture de cette tranchée permettra de créer de nouveaux espaces urbains.

Clos des Chênes

La partie de la tranchée couverte longeant le clos des Chênes sera du type «toiture verte» non accessible au public à l'exclusion d'une piste cyclable permettant d'accéder au parc Tournay-Solvay.

Chaussée de La Hulpe

Cette partie de la tranchée couverte accueillera un espace permettant l'accès à la future halte de Boitsfort. L'accès se fera via des escaliers se trouvant de part et d'autre de la chaussée de La Hulpe (3 escaliers de chaque côté). Des ascenseurs seront également prévus pour les personnes à mobilité réduite. Ceux-ci se trouveront uniquement du côté sud de la chaussée de La Hulpe (côté clos des Chênes).



Deux zones de la tranchée couverte se distinguent sur ce plan: la «toiture verte» non accessible au public 1 excepté la piste cyclable 2 et la zone d'accès aux futurs quais de la halte de Boitsfort 3.

^{*} Voir lexique page 29





Comment va-t-on construire la tranchée couverte au niveau de la chaussée de La Hulpe?



Afin de garantir la circulation routière, piétonne et du tram à hauteur de la chaussée de La Hulpe durant les travaux, la tranchée couverte sera réalisée en plusieurs phases. Durant la première phase des travaux, les parois latérales et la dalle de couverture de la future tranchée couverte (1) seront réalisées au sud de la chaussée de La Hulpe (côté clos des Chênes). Cette nouvelle structure permettra d'y basculer le trafic vers Auderghem.



2 Une fois la bande de circulation vers Auderghem déviée 2, les parois latérales et la dalle de couverture de la future tranchée couverte pourront être aménagées au centre de la chaussée de La Hulpe 3. Cette structure permettra d'y dévier par la suite la voirie en direction d'Ixelles ainsi que la ligne de tram.



3 La troisième phase débute donc par la déviation de la bande de circulation en direction d'Ixelles et de la ligne de tram 4. L'espace ainsi libéré permettra de réaliser les parois latérales et la dalle de couverture de la future tranchée couverte au nord de la chaussée de La Hulpe 5 (côté rue des Archives).



4 La partie de la tranchée couverte devant passer sous la chaussée de La Hulpe s'achève par cette 3eme phase. Les bandes de circulation ainsi que les rails du tram retrouveront leur emplacement initial 6. Les travaux continueront, ensuite, par la réalisation de la tranchée couverte en direction du clos des Chênes 7 et en direction de la rue des Archives 8.

